



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E46470

VALABLE JUSQU'AU 24/10/2026

ÉDITÉ LE

22/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 07/07/2000

Forme juridique : SAS

Capital : 1 700 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANTES 432 296 911

Siret : 432 296 911 00022

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 5400160

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 526375U1244002 / 001 572444/2

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 526375U1244002 / 001 572444/2

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Raison sociale : ANVOLIA 44

24 RUE DU LEINSTER
44240 LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

Téléphone : 02 40 72 92 10

Portable :

Site Internet :

E-mail : anvolia44@anvolia.com

Responsabilité légale :

ANVOLIA MF (800 116 972) / FABUREL ANTHONY PRÉSIDENT / FABUREL MARIE
DIRECTRICE GENERALE

Fax : 02 40 29 22 51

Effectif moyen : 68

Tranche de classification : EFF4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	03/09/2025
5232	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m² Mention RGE	01/10/2025
5312	Installation de VMC dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m² Mention RGE	03/09/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	15/09/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	16/06/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	16/06/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	15/09/2021
o Ventilation mécanique	15/09/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.